



Sur votre chantier  
va être coulée  
une chape



**Le Système Sols**



Application en pose sur isolants

SOUS AT DU CSTB N° 12/04 - 1392\*V2 & 01 Ext

**La référence des Chapes Fluides**

**Utiliser une chape fluide Agilia Sols A de la gamme Le Système Sols, c'est faire le choix :**

- D'un produit performant issu de l'innovation Lafarge.
- D'une **régularité de fabrication** grâce aux centrales Lafarge Bétons et à leurs procédures de contrôles précises et fiables.
- D'une **entreprise applicatrice sélectionnée, formée et agréée** par Lafarge Bétons, faisant partie du réseau Le Système Sols.
- D'une chape aux **performances mécaniques garanties**, mise en œuvre facilement et rapidement.
- D'une **planéité parfaite** pour une facilité de pose du revêtement de surface.
- D'une réponse adaptée pour la réalisation de **grandes surfaces sans joints** de fractionnement.
- D'une **efficacité** et d'une **pérennité** des solutions chape flottante **sur isolants**.

**Pour un résultat optimal, suivez les recommandations suivantes :**

## 1 Conditions d'emploi & Protection de la Chape

- Utilisation exclusive à l'intérieur des bâtiments (clos, couvert et hors d'eau).
- En travaux neufs ou de rénovation.
- Locaux ne dépassant pas le classement U4 P3 E2 C2.
- La chape doit nécessairement être revêtue.

## 2 Choix de la sous-couche isolante

- Conformément à la NF P 61-203 (référence DTU 26.2/52.1) sur la mise en œuvre des sous-couches isolantes sous chape.
- L'applicateur peut être amené à mettre en œuvre les isolants.

## 3 Préparation au coulage

**Avant la pose de l'isolant, l'applicateur aura vérifié les éléments suivants :**

- La planéité du support : si > 7 mm sous une règle de 2 m, l'applicateur mettra en œuvre un dressage ou un ravoilage\*.
- L'épaisseur maximale de la chape : si > 6 cm, l'applicateur mettra en œuvre un dressage ou un ravoilage\*.
- L'épaisseur minimale de la chape : elle varie en fonction du type de support (*voir tableau*).

**Tableau : épaisseur minimale suivant isolant**

Chape flottante	Support	Épaisseur minimale de la chape (cm)	
		Locaux P2	Locaux P3
	Isolant de classe SC1	3,5	4
	Isolant de classe SC2	4	4

- L'horizontalité du support : la tolérance sur l'épaisseur de la chape dans un même local est de  $\pm 1$  cm par rapport à l'épaisseur moyenne, au-delà l'applicateur mettra en œuvre un dressage ou un ravoilage\*.
- Le passage des gaines et des canalisations : si elles sont présentes sur la dalle, l'applicateur mettra en œuvre un ravoilage\* pour les enrober (*il est interdit de les incorporer dans la chape*).

\*LB Sols Léger ou LB Ravoilage de la gamme Le Système Sols.

Applicateur agréé Lafarge Bétons

Ces informations n'étant ni exhaustives, ni contractuelles, veuillez prendre contact avec l'applicateur agréé ou appelez Allô Lafarge au **0820 385 385** (0.12€ TTC/min)



les matériaux au cœur de la vie



Sur votre chantier  
va être coulée  
une chape



Application en pose sur isolants

**Le Système Sols**

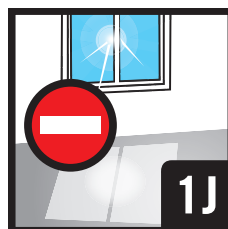


SOUS AT DU CSTB N° 12/04 - 1392\*V2 & 01 Ext

**La référence des Chapes Fluides**

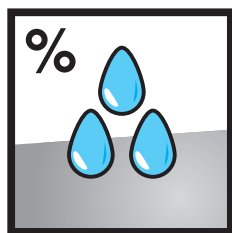
#### 4 Conditions Générales d'Emploi

- La chape doit être impérativement **protégée pendant 24h des courants d'air et de l'ensoleillement direct.**
- Le local doit être **aéré modérément à partir de 48h après le coulage.**
- Une circulation piétonne est possible dès le 2<sup>e</sup> jour et les locaux sont mis à disposition des entreprises de second œuvre dès le 3<sup>e</sup> jour, tout en évitant les risques d'endommager la chape.  
Les cloisons séparatives peuvent être mises en place dès le 7<sup>e</sup> jour.



#### 5 Pose du revêtement de sol

- Avant la pose de tout revêtement de sol, l'applicateur éliminera la pellicule de surface afin d'assurer une bonne adhérence des produits de liaisonnement.



**La vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire :**

- L'entreprise de pose de revêtements de sol est responsable de la réception du support et doit, dans tous les cas, réaliser cette mesure afin d'être conforme à la pose du revêtement que vous avez choisi (voir tableau).
- L'applicateur pourra réaliser cette mesure si l'entreprise de revêtement de sol la lui demande (modalités à définir avec l'applicateur).
- Utiliser des produits de collage compatibles, demander conseil au fournisseur de produit.

**Durée de séchage indicative avant recouvrement\***

Épaisseur de la chape	Humidité résiduelle	
	0,5 %	1 %
3 cm	3 semaines*	3 semaines*
4 cm	5 semaines*	4 semaines*
5 cm	7 semaines*	6 semaines*
6 cm	9 semaines*	8 semaines*

\* selon les conditions climatiques.

**Humidité résiduelle de la chape**

Type de revêtement de sol	Humidité résiduelle de la chape en fonction du classement E du local	
	E1	E2
Carrelage	< 1 %	< 0,5 %
Revêtements plastiques collés	< 0,5 %	< 0,5 %
Revêtements textiles non perméables	< 0,5 %	
Revêtements textiles perméables (sans sous-couche)	< 1 %	
Parquets	< 0,5 %	
Système d'étanchéité ou de protection à l'eau sous carrelage	< 0,5 %	< 0,5 %

Applicateur agréé Lafarge Bétons

Ces informations n'étant ni exhaustives, ni contractuelles, veuillez prendre contact avec l'applicateur agréé ou appelez Allô Lafarge au **0820 385 385** (0.12€ TTC/min)



les matériaux au cœur de la vie